



## L'actu

### **PÊCHE LOISIR.** Un guide gratuit pour connaître les bonnes pratiques

Particulièrement prisée par les estivants durant la saison, la pêche de loisir en mer se pratique à pied, du bord ou en bateau. C'est une pêche récréative dont le produit se veut exclusivement destiné à une consommation personnelle, non à la vente. Elle fait l'objet d'usages et de règles. Ainsi, le pêcheur doit respecter des tailles minimales et quantités maximales de capture, des zones et des périodes, ne doit pas utiliser certains matériels, etc. Pour éviter les déboires et les sanctions, la FNPP (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer) et ses associations adhérentes du CVPL (Comité vendéen des pêcheurs de loisir) viennent d'éditer leur nouveau *Guide des bonnes pratiques de la plaisance et des pêches de loisir en mer*, mis à jour selon les dernières réglementations.

Disponible gratuitement dans les communes du littoral vendéen



**Le guide des bonnes pratiques est disponible gratuitement dans les mairies et offices de tourisme.**

Ce guide de 16 pages recense de nombreuses informations et de précieux conseils. « Il n'a pas pour vocation d'expliquer comment pêcher, mais de donner des conseils en matière de sécurité, de bonnes pratiques et de respect de l'environnement afin que ces

sorties en mer ne soient que source de plaisir », explique Guy Perrette, président du CVPL et représentant départemental de la FNPP. En dernière page, il fait apparaître la liste des 13 associations du CVPL, structures qui informent, fédèrent et défendent leurs 2 000 adhérents.



**Le guide a été imprimé à 10 000 exemplaires.**

Imprimé à 10 000 exemplaires, ce guide est disponible gratuitement dans les mairies et offices de tourisme des localités du littoral vendéen, ainsi que dans les campings, les ports ou les commerces spécialisés (vendeurs d'articles de pêche, de bateaux...).